



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 1^{er} Février 2022

Fin de l'obligation du port du masque en extérieur en Isère à partir du mercredi 2 février

Conformément aux annonces du Premier ministre le 20 janvier dernier, Laurent PREVOST, préfet de l'Isère, met fin, par arrêté préfectoral, à l'obligation du port du masque en extérieur dans l'ensemble du département de l'Isère, à partir du mercredi 2 février à 06h00.

Le port du masque reste obligatoire dans les lieux clos, notamment dans les établissements recevant du public et dans les transports en communs pour toutes les personnes âgées d'au moins 6 ans.

Afin de limiter au mieux la circulation du virus encore active dans le département, le préfet de l'Isère rappelle qu'il est essentiel de continuer à aérer fréquemment les lieux clos et à respecter les gestes barrières .

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05

Mél : pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38



Préfet de l'Isère



Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01